



LISTE DE PRIX 2025

EFFECTIVE AU 1 FÉVRIER 2025



La Centrale à béton BGO SA fait partie de la Plateforme
La Plaine, concept unique et précurseur de re-recyclage
des matériaux de chantiers



Table des matières

Le bon béton pour la bonne application	P 3
Bétons à propriétés spécifiées selon la norme SN EN 206: 2013 +A2 :2021 Sorte A / sorte B / sorte C / SCC	P 4
Bétons / Pieux et Pieux recyclés normés / Bétons recyclés normés / Sorte G	P 5
Bétons non-normés, caverneux, BGO ECO-CIRCULAIRE® et mortiers	P 6
Mortiers projetés (Gunité) / Graves stabilisées / BGO ECO-CIRCULAIRE® stabilisés	P 7
Bétons teintés / Béton légers et isolants / Fibres / Adjuvants / ciments	P 8
Pompages	P 9
Zones de transport par localité (par ordre alphabétique: Aclens > Lussy-sur-Morges) 1/2	P 10
(par ordre alphabétique: Mauraz > Yens) 2/2	P 11
Transports régie / attente / voyage	P 12
Prestations hors des heures normales d'ouverture / Conditions de vente	P 13
Conditions générales de vente	P 14 - 15
Conditions générales de livraison pour le béton	P 16 - 17
Team BGO / Horaires	P 18
Aide à la commande des bétons par téléphone / Bulletin de commande centrale	P 19

Les normes du béton

En Suisse, la norme en vigueur pour les ouvrages en béton est la norme SIA 262 «Construction en béton». Cette norme décrit les critères de classification, les exigences relatives au béton et les moyens de prouver sa conformité. Elle décrit par ailleurs de quelle manière le béton doit être mis en soumission, livré, examiné et comment les critères de conformité doivent être contrôlés.

Le bon béton pour la bonne application

Pour vous aider dans le choix du bon béton normé, vous trouverez en **page 3** les recettes conseillées selon les applications dans la construction. Vous pouvez également trouver ce conseil en ligne à l'adresse suivante: www.bgosa.ch/quel-beton-choisir

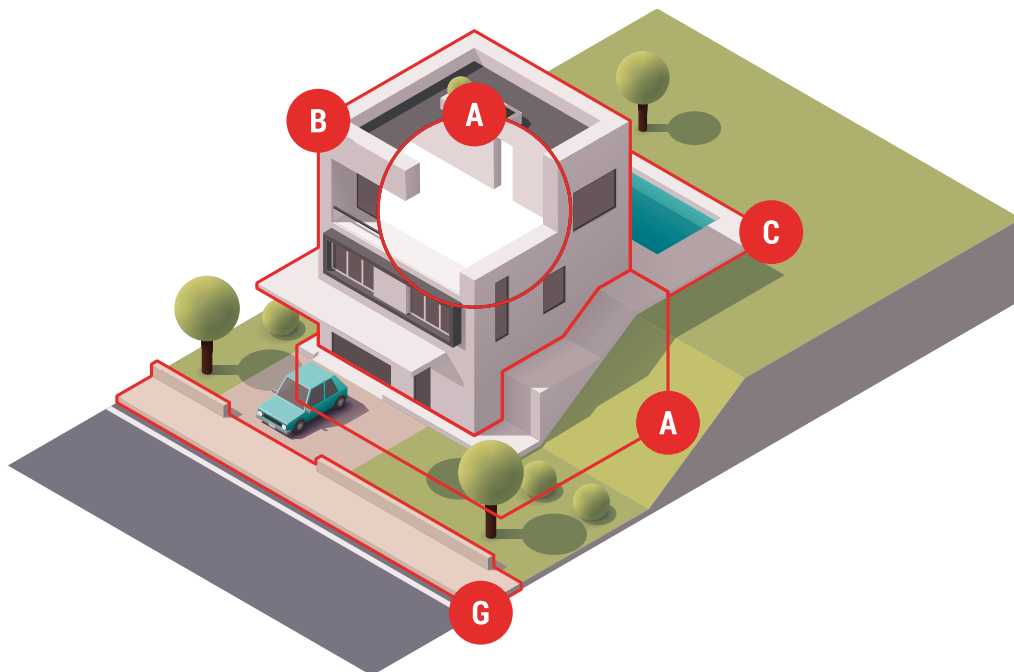
Les spécialistes de BGO SA vous conseillent

Que vous soyez architecte, ingénieur, paysagiste, responsable communal ou encore privé, nous sommes à votre disposition pour vous aider dans vos choix selon les constructions que vous voulez entreprendre. Contactez-nous au **+41 79 375 36 96 (Marcos Damasio)**

Les normes de bétons

SIA 262	Construction en béton; valable à partir du 01.01.2013
SN EN 206:2013 +A2 :2021	Béton-partie 1: spécifications, performances, fabrication et conformité; valable à partir du 01.05.2022
SN EN 12620	Granulats pour béton
SIA EN 118-262	Conditions générales pour la construction en béton
SIA 2030	Béton de recyclage (édition 01.11.2021)
SIA MB 2042	Recommandation sur la prévention de l'alcali-réaction RAG

Sélectionnez la zone de vos travaux



Recettes de béton correspondant aux zones de travaux

- | | | |
|----------|---|-----|
| A | Béton pour les fondations et parois intérieures
(humide, rarement sec)
Sorte A242 / A222 | P 4 |
| B | Béton pour locaux humides, halles ouvertes et façades extérieures abritées de la pluie (humidité modérée)
Sorte B242 / B222 / B342 | P 4 |
| C | Béton pour balcons, éléments de façade, murs de sous-sol et radiers
(alternativement sec et humide)
Sorte C342 / C322 | P 4 |
| G | Béton pour dalles de parking, murs de soutènement et bordures de pont
(exposé aux eaux salines)
Sorte G341-5 GDS SIA / G321-5 GDS SIA / G341 GDS TFB / G321 GDS TFB | P 5 |



Version en ligne
avec calculateur de coûts selon volume et recette
www.bgosa.ch/quel-beton-choisir

BÉTONS À PROPRIÉTÉS SPÉCIFIÉES SELON LA NORME SN EN 206: 2013 +A2 :2021

Recette selon norme	N° recette	Classe de résistance	Classe d'exposition	Dimension max. des granulats	Teneur en chlorure	Classe de consistance	Ouvrabilité	Remarque	Prix HT départ centrale CHF/m³
SORTE A									
Sorte A	A141	C20/25	XC2	32	Cl 0,10	F3	Pompable		202.50
Sorte A	A222	C25/30	XC2	16	Cl 0,10	F4	Pompable		208.50
Sorte A	A241	C25/30	XC2	32	Cl 0,10	F3	Pompable		204.50
Sorte A	A242	C25/30	XC2	32	Cl 0,10	F4	Pompable		205.50

SORTE B

Sorte B	B221	C25/30	XC3	16	Cl 0,10	F3	Pompable		215.50
Sorte B	B241	C25/30	XC3	32	Cl 0,10	F3	Pompable		212.50
Sorte B	B242	C25/30	XC3	32	Cl 0,10	F4	Pompable		213.50
Sorte B	B342	C30/37	XC3	32	CL 0.10	F4	Pompable		222.50

SORTE C

Sorte C	C322	C30/37	XC4, XF1	16	Cl 0,10	F4	Pompable		230.00
Sorte C	C341	C30/37	XC4, XF1	32	Cl 0,10	F3	Pompable		226.00
Sorte C	C342	C30/37	XC4, XF1	32	Cl 0,10	F4	Pompable		227.00
Sorte C	C342-05	C30/37	XC4, XF1	32	Cl 0,10	F4	Pompable	monobéton	231.00

BÉTONS AUTOPLAÇANTS SCC

SCC	B225	C25/30	XC3	16	Cl 0,10	SF2	Pompable		239.50
SCC	C325	C30/37	XC4, XF1	16	Cl 0,10	SF2	Pompable		247.50
SCC	C315	C30/37	XC4, XF1	8	Cl 0,10	SF2	Pompable		252.50

- Des bétons résistants à la RAG ainsi que d'autres types de béton sont disponibles, n'hésitez pas à nous contacter.
- Les caractéristiques des recettes de béton à propriétés spécifiées ne peuvent pas être garanties pour des productions inférieures à 1 m³
- Consistance : en fonction de vos besoins de mise en oeuvre, la classe de consistance peut avoir des incidences importantes (rampe d'accès, pente de toit, etc.)
Notre service qualité est à votre disposition pour tout renseignement préalable.

BÉTONS À PROPRIÉTÉS SPÉCIFIÉES SELON LA NORME SN EN 206: 2013 +A2 :2021

Recette selon norme	N° recette	Classe de résistance	Classe d'exposition	Dimension max. des granulats	Teneur en chlorure	Classe de consistance	Ouvrabilité	Remarque	Prix HT départ centrale CHF/m ³
---------------------	------------	----------------------	---------------------	------------------------------	--------------------	-----------------------	-------------	----------	--

SORTE G (résistant à la RAG selon CT SIA 2042)

Sorte G	G321	C30/37	XC4, XD3, XF4	16	Cl 0,10	F3	Pompable	GDS TFB,	247.50
Sorte G	G341	C30/37	XC4, XD3, XF4	32	Cl 0,10	F3	Pompable		243.50
Sorte G	G321-5	C30/37	XC4, XD3, XF4	16	Cl 0,10	F3	Pompable	GDS SIA 262, valeur cible teneur en air 4%	259.50
Sorte G	G341-5	C30/37	XC4, XD3, XF4	32	Cl 0,10	F3	Pompable		255.50

BÉTONS PIEUX ET PAROIS MOULÉES (P2 et P4 résistants à la RAG selon CT SIA 2042)

P2	I223	C25/30		16	Cl 0,10	F5	Pompable	En milieu humide	232.50
P2	I243	C25/30		32	Cl 0,10	F5	Pompable		229.50
P4	L223	C25/30		16	Cl 0,10	F5	Pompable	En milieu humide	225.50
P4	L243	C25/30		32	Cl 0,10	F5	Pompable		222.50

BÉTONS RECYCLÉS NORMÉS (et/ou PIEUX RECYCLÉS NORMÉS - sur demande) (selon cahier technique SIA 2030 ; 2021)

Sorte Eco	X-A242	C25/30	RC-C 25	32	Cl 0,20	F4	Pompable	E25*	200.50
Sorte Eco	Y-A242	C25/30	RC-C 50	32	Cl 0,20	F4	Pompable	E25*	199.50
Sorte Eco	X-C342	C30/37	RC-C 25	32	Cl 0,20	F4	Pompable	E30*	222.00
Sorte Eco	Y-C342	C30/37	RC-C 50	32	Cl 0,20	F4	Pompable	E30*	221.00

* Classe de module d'élasticité

- Résistance au gel et sel de déverglaçage selon la méthode TFB pour les bétons sans air entraîné
- Antigél et retardateur de prise sont ajoutés sur demande et facturés en sus
- D'autres types de béton sont disponibles, n'hésitez pas à nous contacter
- Les caractéristiques des recettes de béton à propriétés spécifiées (normés) ne peuvent pas être garanties pour des productions inférieures à 1 m³ et doivent être transportés par camion malaxeur exclusivement

Dosage ciment Kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³				
	Bétons non-normés 0/16 - 0/32	BGO ECO-CIRCULAIRE [®] non-normés RC-C 0/22 (selon disponibilité)	BGO ECO-CIRCULAIRE [®] non-normés RC-M 0/22 (selon disponibilité)	Béton Caverneux 4/8, 8/16, 16/32 (autres granulométries sur demande)	Mortiers 0/4 - 0/8
150	169.50	155.50	143,50	167.50	173.50
200	177.50	163.50	151,50	175.50	181.50
250	185.50	171.50	159,50	183.50	189.50
300	193.50	179.50	167,50	191.50	197.50
325	197.50	183.50	171,50	195.50	201.50
350	201.50	187.50	175,50	199.50	208.50
375	205.50	191.50	179,50	203.50	211.50
400	209.50	195.50	183,50	207.50	213.50
425	213.50	199.50	187,50	211.50	218.50
450	217.50	203.50	191,50	215.50	222.50

- Les prix ci-dessus se comprennent sans adjuvants ou produits supplémentaires, et sauf indication contraire du client, les produits ci-dessus sont livrés en consistance C1 (grue)
- Nous garantissons le dosage exact des divers composants
- **Production minimum 0,200 m³**
- Les bétons ECO-CIRCULAIRE RC-C ou RC-M ne sont pas recommandés comme béton de scellement des bordures

MORTIERS PROJÉTÉS (GUNITE) / GRAVES STABILISÉES / BGO ECO-CIRCULAIRE® STABILISÉS

N° recette	Voie	Dosage en ciment kg/m ³	Granulométrie	Prix départ centrale CHF/m ³
------------	------	------------------------------------	---------------	---

Mortiers projetés (Gunite)

GS350	sèche	350	0/8	211.50
GS400	sèche	400	0/8	219.50
GH350	humide	350	0/8	211.50
GH400	humide	400	0/8	219.50

Grave stabilisée 0/45 Masse volumique indicative moyenne 1,8 to./m ³	Prix départ centrale CHF/m ³	BGO ECO-CIRCULAIRE stabilisé au ciment, 0/45, Masse volumique indicative moyenne 1,6 to./m ³	Prix départ centrale CHF/m ³
--	---	--	---

Grave stabilisée (granulats naturels) (sur demande préalable et sous réserve de disponibilité)		BGO ECO-CIRCULAIRE stabilisé (granulats recyclés) (sur demande préalable et sous réserve de disponibilité)	
50	90.00	50	70.00
60	93.50	60	72.00
70	97.00	70	75.00
80	99.50	80	77.50
90	103.50	90	81.00
100	107.00	100	84.00

Bétons teintés

Des recettes de bétons teintés peuvent être produites sur demande. Contactez-nous pour vos futurs projets.

Remarques

- Des essais préliminaires avec des gâchées de minimum 2 m³ (à charge du client) sont conseillées afin de déterminer la bonne teinte et consistance du béton frais.
- La société BGO SA ne donne aucune garantie concernant l'aspect esthétique du béton teinté, ni sur l'uniformité de la teinte entre les étapes de bétonnage pour tous les facteurs non maîtrisés par le producteur de béton (type de coffrage, agent de démoulage, rajout d'eau lors du bétonnage et conditions météorologiques).
- Les volumes de production seront réalisés par m³ complets et dans la mesure du possible en première heure de production.

Bétons légers et isolants

N° recette	Masse volumique kg/m ³	Prix départ centrale CHF/m ³
Bétons légers	Entre 500 et 1'900 kg / m ³	Sur demande

Des recettes de béton contenant des granulats légers peuvent être établies sur demande dans un délai de 90 jours environ (temps nécessaires pour la mise au point de la formulation et la vérification du bon respect de tous les critères sur le béton frais et durci). N'hésitez pas à nous contacter pour vos futurs projets.

Fibres

Type de fibres	Dosage kg/m ³ recommandé	Prix CHF/kg
Fibres polypropylènes pour mortier	0.9	27.50
Fibres polypropylènes pour béton	3.0	29.50
Fibres métalliques pour béton et gunite	20 - 50	sur demande

- Incorporation de produits fournis par le client (fibres, pigments pour diverses couleurs, adjuvants ou autres): prix sur demande
- Autres fibres et adjuvants: prix sur demande
- **BGO ne facture pas le chauffage de granulats**

Adjuvants

Adjuvant	Dénomination	Dosage en % du poids du ciment	Prix CHF/kg
*Antigel (FS)	FS	1.0	4.00
Retardateur de prise (VZ)	VZ	0.2-3.5	4.50
Superplastifiant (FM)	FM	0.5-1.5	5.00

- * Cet adjuvant n'a aucune influence sur la température de congélation de l'eau
- L'ajout de l'un des produits ci-dessus se fait sur demande du client et sera facturé en sus

Ciments

Type de ciment selon la norme SN EN 197-1	Appellation fournisseur	Changement du type de ciment sur recette de base Plus-value HT CHF / 100 kg
CEM I 52.5 R	FLUVIO 5	6.00
CEM II/B-M (S-T) 42,5 R	Robusto 4R-S	6.50
CEM III/B 32,5 N HS LH	Modero 3B	10.50
Ciment blanc		sur demande

Energie et Environnement

Réduction des émissions CO₂ CHF 3.50/m³

Nous investissons quotidiennement dans les processus durables ainsi que dans les technologies plus respectueuses de l'environnement.

Type	Volume	Temps	Prix
Forfaits CHF (0 à 25 kms)	< 5 m ³	Temps de pompage autorisé 1h30 max.	CHF 550.-
	5.25 -12 m ³	Temps de pompage autorisé 2h00 max.	CHF 650.-
	12.25 à 15.75 m ³	15.00 m ³ /h	45.00/m ³
	16.00 à 20.75 m ³		40.00/m ³
	21.00 à 30.75 m ³		36.00/m ³
	31.00 à 50.75 m ³		33.00/m ³
	51.00 à 100.75 m ³		30.00/m ³
	101.00 à 199.75 m ³		27.00/m ³
	Supérieur à 200.00 m ³		20.00/m ³

Tarifs de pompages

Les tarifs de pompages ci-dessus sont basés pour des livraisons «à bout de bras» sans ajout de tuyaux. Les tuyaux supplémentaires devront être définis et seront facturés en fonction de chaque cas. Le transport aller-retour, le montage, le démontage et nettoyage des tuyaux sont à la charge du client.

- **Amorce de pompage:** facturée séparément (sera déversée dans le coffrage ou selon directive du client).
- **Tuyaux (Ø 125mm, longueur 3 mètres/pièce)** jusqu'à 15 mètres: CHF 20.00/tuyaux, au-delà à convenir (le transport aller-retour, le montage, le démontage, y compris le nettoyage sont à la charge du client)
- **Temps supplémentaire de pompage:** CHF 255.00/heure
- **Déplacement intermédiaire sur le chantier:** CHF 160.00
- **Attente (camion pompe) sur chantier sans pompage:** CHF 175.00/heure
- **Attente (camion malaxeur) sur chantier lors de pompage:** CHF 156.00/heure (30 min. comprises pour déchargement
- **Sous réserve du contrôle d'accessibilité par notre technicien**

Remarques

- Le choix du type de camion pour le pompage est du ressort de la centrale à béton
- Le choix des camions malaxeurs engagés est du ressort de la centrale à béton, selon les disponibilités.
- Le client doit s'assurer que le chantier soit normalement accessible au camion-pompe, en particulier en ce qui concerne la portance du terrain et le dégagement nécessaire (lignes électriques) pour déployer la flèche et les béquilles de stabilisation.
- Les éventuelles demandes d'autorisation pour une utilisation totale ou partielle du domaine public ou privé sont du ressort du client.
- La mise en place de protection contre les éclats de béton sur le sol ou contre les façades, murets, portails etc. ainsi que la pose éventuelle de signalisation, sont de la responsabilité du client. BGO SA décline toutes responsabilités en cas de problèmes liés au non-respect de ces conditions.

Dans tous les cas, les chauffeurs et machinistes ont l'obligation de noter sur les bulletins de livraison, les heures de : chargement à la centrale, d'arrivée sur le chantier, de début et de fin de déchargement, les ajouts d'eau ainsi qu'un éventuel temps d'attente. Il est très IMPORTANT DE FAIRE SIGNER LES BULLETINS PAR UN RESPONSABLE DU CHANTIER .

ZONES DE TRANSPORTS - PRIX EN CHF/M³ - A > L

Code postal	Commune	Prix	Code postal	Commune	Prix	Code postal	Commune	Prix
1123	Aclens	27.50	1030	Bussigny	33.50	1376	Eclagnens	35.50
1352	Agiez	45.50	1136	Bussy-Chardonney	36.50	1312	Eclépens	39.50
1165	Allaman	43.50	1148	Chavannes-le-Veyron	37.50	1024	Ecublens	31.50
1304	Allens	30.50	1022	Chavannes-près-Renens	34.50	1066	Epalinges	39.50
1143	Apples	36.50	1373	Chavornay	38.50	1186	Essertines-sur-Rolle	54.50
1321	Arnex-sur-Orbe	43.50	1033	Cheseaux-sur-Lausanne	35.50	1037	Etagnières	36.50
1042	Assens	38.50	1316	Chevilly	38.50	1163	Etoy	43.50
1170	Aubonne	43.50	1134	Chigny	37.50	1173	Féchy	44.50
1144	Ballens	41.50	1127	Clarmont	35.50	1313	Ferreyres	39.50
1372	Bavois	39.50	1114	Colombier	33.50	1055	Froideville	45.50
1092	Belmont-sur-Lausanne	42.50	1374	Corcelles-Chavornay	38.50	1188	Gimel	51.50
1038	Bercher	47.50	1082	Corcelles-le-Jorat	47.50	1124	Gollion	29.50
1149	Berolle	44.50	1304	Cossonay-Ville	33.50	1376	Goumoëns- la-Ville	37.50
1042	Bettens	35.50	1116	Cottens	34.50	1117	Grancy	35.50
1145	Bière	44.50	1023	Crissier	33.50	1008	Jouxkens-Mézery	38.50
1042	Bioley-Orjulaz	35.50	1322	Croy	46.50	1326	Juriens	48.50
1353	Bofflens	46.50	1148	Cuarnens	39.50	1308	La Chaux	36.50
1041	Bottens	43.50	1053	Cugy	39.50	1148	La Praz	43.50
1172	Bougy-Villars	46.50	1306	Daillens	32.50	1356	La Rusille	43.50
1035	Bournens	31.50	1135	Denens	38.50	1315	La Sarraz	37.50
1034	Boussens	34.50	1026	Denges	32.50	1175	Lavigny	40.50
1121	Bremblens	30.50	1304	Dizy	35.50	1148	L'Isle	39.50
1054	Bretigny-sur-Morrens	42.50	1041	Dommartin	45.50	1027	Lonay	33.50
1164	Buchillon	46.50	1040	Echallens	39.50	1132	Lully	39.50
1260	Burtigny	55.50	1026	Echandens	31.50	1307	Lussery-Villars	35.50
			1112	Echichens	33.50	1167	Lussy-sur-Morges	41.50

• Tarifs pour camions malaxeurs et basculants 4-5 essieux, P-V. malaxeurs et basculants 3 essieux, CHF 15.-/m³. P-V. basculants 2 essieux, CHF 20.-/m³

ZONES DE TRANSPORTS - PRIX EN CHF/M³ - M > Y

Code postal	Commune	Prix						
1148	Mauraz	38.50	1041	Poliez-le-Grand	42.50	1337	Vallorbe	52.50
1031	Mex	30.50	1318	Pompaples	39.50	1126	Vaux-sur-Morges	35.50
1148	Moiry	42.50	1028	Préverenges	34.50	1029	Villars-Sainte-Croix	31.50
1146	Mollens	42.50	1008	Prilly	39.50	1148	Villars-Bozon	38.50
1125	Monnaz	35.50	1009	Pully	44.50	1040	Villars-le-Terroir	42.50
1052	Mont-sur-Lausanne	40.50	1020	Renens	37.50	1168	Villars-sous-Yens	39.50
1174	Monterod	48.50	1024	Renges	32.50	1058	Villars-Tiercelin	46.50
1148	Mont-la-Ville	43.50	1128	Reverolle	36.50	1418	Vuarrens	43.50
1147	Montricher	43.50	1180	Rolle	44.50	1134	Vufflens-le-Château	39.50
1185	Mont-sur-Rolle	43.50	1323	Romainmôtier	46.50	1302	Vufflens-la-Ville	27.50
1110	Morges	35.50	1032	Romanel-sur-Lausanne	38.50	1115	Vullierens	31.50
1054	Morrens	37.50	1122	Romanel-sur-Morges	29.50	1169	Yens	40.50
1041	Naz	45.50	1040	Saint-Barthélemy	37.50			
1350	Orbe	42.50	1176	Saint-Livres	43.50			
1317	Orny	40.50	1187	Saint-Oyens	55.50			
1377	Oulens-sous-Echallens	34.50	1162	Saint-Prex	40.50			
1142	Pampigny	36.50	1189	Saubraz	48.50			
1094	Paudex	44.50	1304	Senarclens	33.50			
1059	Peney-le-Jorat	50.50	1141	Sévery	34.50			
1305	Penthalaz	33.50	1188	St-George	51.50			
1303	Penthaz	30.50	1113	St-Saphorin-sur-Morges	32.50			
1375	Penthéréaz	39.50	1025	St-Sulpice	35.50			
1166	Perroy	46.50	1043	Sugnens	43.50			
1174	Pizy	46.50	1036	Sullens	32.50			
1041	Poliet-Pittet	44.50	1180	Tartegnin	45.50			
			1131	Tolochenaz	38.50			

- Pour la région Lausannoise, ou autres localités ne figurant pas sur cette liste merci de contacter l'administration.

• Tarifs pour camions malaxeurs et basculants 4-5 essieux, P-V. malaxeurs et basculants 3 essieux, CHF 15.-/m³. P-V. basculants 2 essieux, CHF 20.-/m³

Type de camions	Régie - CHF/heure	Attente - CHF/heure
Camion malaxeur 4 ou 5 essieux	204.00	156.00
Camion pompe	255.00	175.00
Camion malaxeur pompe	300.00	205.00
Camion silo 2 essieux (max. 4m ³ de béton ou 9 to.)	153.00	130.00
Camion silo 3-4 essieux	183.00	130.00
Camion basculant 2 essieux "solo" (max. 4m ³)	143.00	110.00
Camion basculant 3-4 essieux	168.00	130.00
Camion basculant 5 essieux	183.00	130.00
Camion malaxeur tapis	277.00	

Conditions de transports

- Le temps facturé au tarif régie s'entend depuis la mise à disposition sur notre site jusqu'à son retour y compris les temps de nettoyage
- Nous nous efforçons de respecter les horaires convenus, mais n'engageons pas notre responsabilité pour des dégâts pouvant résulter d'un début d'intervention retardée. Des cas de forces majeures et pannes d'installation, qu'elles qu'en soient les causes, des encombrements ou restrictions de circulations, ainsi que l'impossibilité d'intervention indépendante de notre volonté nous dégagent de nos obligations pour la durée de ces incidents.
- En aucun cas nous ne pouvons être contraints à la fourniture de dédommagements ou autres prestations compensatoires. En particulier, nous ne pouvons pas être rendus responsables de dégâts directs ou indirects sur l'ouvrage, suite à des incidents techniques tels que pannes de machine, bourrage de la conduite ou autres.
- Le chantier doit être aménagé de façon à pouvoir recevoir sans problème des camions de 18 à 40 tonnes et d'une largeur de 2.55 m. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dégâts aux revêtements de sol.
- Toutes les commandes passées avant 16h00 sont prioritaires, les autres seront exécutées selon nos disponibilités, pour ces dernières, nous déclinons toutes responsabilités pour d'éventuels retards.
- Pour être prise en considération, toute réclamation est à mentionner sur le bulletin de livraison, dûment validé par la signature du client.
- En cas d'impossibilité de livraison due à un accès impraticable, les prestations, fournitures etc. seront facturées.

PRESTATIONS HORS DES HEURES NORMALES D'OUVERTURE / CONDITIONS DE VENTE

Prestations hors des heures normales d'ouverture

De nuit		De jour	
Lundi à Samedi - 18h00 à 7h00	Samedi à Lundi - 18h00 à 7h00	Samedi - 7h00 à 18h00	Dimanche et jour fériés - 7h00 à 18h00
Ouverture de la centrale (avec opérateur)			
CHF 1'900.-/forfait	CHF 2'250.-/forfait	CHF 1'900.-/forfait	CHF 2'250.-/forfait
Camion malaxeur (avec chauffeur)			
CHF 700.-/forfait par camion	CHF 990.-/forfait par camion	CHF 700.-/forfait par camion	CHF 990.-/forfait par camion
Camion pompe (avec chauffeur)			
CHF 1'100.-/forfait par camion	CHF 1'250.-/forfait par camion	CHF 1'100.-/forfait par camion	CHF 1'250.-/forfait par camion

Toute production devant se réaliser dans les plages horaires ci-dessus, nécessitent un préavis de 5 jours ouvrables (planification et demandes d'autorisations). Les prix forfaitaires indiqués dans le tableau ci-dessus s'appliquent en supplément des prix de béton et de transports de la liste de prix ou de l'offre.

Conditions de vente et de paiement

Commandes

- Afin de vous garantir un service de livraison optimum, nous vous prions de passer vos commandes la veille jusqu'à 11h00, les commandes passées après ce délai seront exécutées selon nos disponibilités
- Pour des raisons de qualité et de formation, toutes les commandes téléphoniques sont enregistrées
- Prix pour particuliers + 15% pour les bétons, fibres, adjuvants

Quantités

- La quantité de production minimum est de 0.200 m³ pour les bétons non normés et de 1 m³ pour les béton normés
- La quantité minimum facturée est de :

- 6,5 m³ : malaxeur 5 essieux / basculant 5 essieux
- 6 m³ : malaxeur 4 essieux / basculant 4 essieux
- 6 m³ : malaxeur 3 essieux
- 5 m³ : basculant 2-3 essieux
- Garanties selon conditions générales de livraison ASGB janvier 2016

Livraisons

Le choix du type de camion est du ressort de la centrale et sera adapté au mieux selon le volume à transporter ainsi que la disponibilité de nos partenaires

- Le temps d'attente ou déchargement prolongé seront facturés au tarif « attente »,
- Le temps de déchargement compris dans le prix de transport est de :

- 30 minutes pour les camions malaxeurs 5 essieux
- 20 minutes pour les camions malaxeurs 3-4 essieux
- 10 minutes pour les camions basculants 2-3-4-5 essieux
- Le temps de déchargement supplémentaire sera facturé au tarif « attente »
- Horaire d'ouverture selon affichage sur le site. Week-ends, et jours fériés et nuits sur demandes préalables, (Horaires de production standard 6h00-18h00, au-delà pv de CHF 45/heure)

Conditions de paiement

- 30 jours net sans escompte
- TVA non comprise
- Intérêt de retard 5% dès le 35ème jour

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 1/2

Généralités

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société BGO SA, route de la Venoge 11, 1302 Vufflens-la-Ville et de ses clients dans le cadre de toutes les relations commerciales : fournitures, transports, pompages de béton etc.

Toutes prestations accomplies par BGO SA, impliquent l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux conditions générales de l'ASGB (Association Suisse des Graviers et Bétons). La version des conditions générales de vente valable au moment de la commande s'applique.

Ses présentes conditions concernent uniquement la vente. Les conditions générales de livraison pour le béton sont à consulter dans notre liste de prix publics sur notre site www.bgosa.ch.

Prix courants et offres

Les prix de nos prestations sont à la disposition du client :

- Selon la liste des prix publics sur www.bgosa.ch
- Sur demande par e-mail à l'adresse admin@bgosa.ch
- Sur demande pour un devis/offre à l'adresse sburnet@bgosa.ch

Les prix appliqués sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en CHF et calculés hors taxes. S'y ajoute les taxes et redevances en vigueur à la date du paiement qui sont répercutées sur les tarifs en cas de changement. Toutes commandes impliquent donc l'adhésion aux prix, que ce soit ceux indiqués par une

offre spécifique ou ceux indiqués dans notre liste de prix public.

Les prix et les conditions restent valables jusqu'à révocation ou jusqu'à publication de nouveaux prix courants ayant une validité générale.

La validité d'offres particulières est limitée à 1 mois, sous réserve de conventions spéciales.

Modalités et conditions de paiement

Sont mis à disposition du client les moyens de paiement suivants :

- Paiement d'avance par virement bancaire
- Paiement à nos locaux par carte, cash ou TWINT
- Sur facture (seulement possible avec un compte client)

L'ouverture d'un compte n'est pas automatique. Toutefois et selon le volume de béton souhaité, il est possible de réaliser une demande d'ouverture de compte client sur notre site internet ou par e-mail.

Le délai d'ouverture est de 48 heures. Aucune décision ne sera prise sans un extrait vierge du registre du commerce et/ou de l'office des poursuites datant de moins de 3 mois. BGO SA se réserve le droit de refuser une demande d'ouverture de compte si les exigences requises ne sont pas suffisantes et/ou remplies. En cas de refus, les livraisons seront réalisées avec les modalités de paiement à disposition.

Avec un compte client, la facturation est bimensuelle et les factures sont payables à 30 jours. Passé ce délai, un intérêt de retard de 5% sera perçu. Des réclamations concernant une livraison n'autorisent

pas l'acheteur à surseoir au règlement de factures échues relatives aux autres livraisons. Après l'expiration du délai de paiement et des moyens légaux restés sans réponse, BGO se réserve l'inscription du droit de gage immobilier des artisans de la construction.

En cas de litiges financiers rencontrés, avec ou sans compte client, BGO SA peut exiger un paiement d'avance à la commande ou un paiement direct à nos locaux, par carte, cash ou TWINT.

Dans le cas où des poursuites sont engagées, BGO SA se réserve le droit de refuser toutes nouvelles commandes avant le règlement des arriérés.

Prise de commande

Les commandes doivent être effectuées par téléphone au +41 21 869 06 61 la veille, jusqu'à 11.00 heures au plus tard. Les commandes antérieures ont la priorité pour la livraison. Lors de la commande, la centrale à béton a besoin d'indications précises et spécifiques concernant la sorte de béton (selon norme déterminante SN EN 206), la quantité de béton, le mode de mise en place et la consistance désirée ainsi que du programme des livraisons. Les commandes et les livraisons échelonnées sont toujours acceptées conformément aux possibilités de livraisons dans chaque cas.

Une commande ne sera validée qu'après vérification des modalités et conditions de paiement prévues.

La quantité de production minimum est de 0.200 m³ pour le béton non-normé et 1 m³ pour le béton normé. La quantité minimum facturée est de:

- 6,5 m³ par malaxeur et basculant 5 essieux
- 6 m³ par malaxeur et basculant 4 essieux
- 6 m³ par malaxeur 3 essieux
- 5 m³ par basculant 2-3 essieux

Le choix du type de camion est du ressort de la centrale. Le temps d'attente, de déchargement prolongé compris dans le prix de transport est de 30 minutes pour les camions malaxeurs 5 essieux, de 20 minutes pour les camions malaxeurs 3-4 essieux et de 10 minutes pour les camions basculants. Le temps supplémentaire sera facturé au tarif «attente».

Réalisation des prestations

Le client reconnaît avoir pris connaissance des prix proposés par BGO au moment de passer commande ou de se présenter sur site. En cas de condition spécifique, l'offre de prix personnalisée doit être signée et retournée par le client avant réalisation des prestations.

À chaque prestation réalisée, un bulletin de livraison est transmis au client ou à toutes les personnes autorisées par le client à les recevoir. Ces bulletins de livraison doivent être signés à chaque prestation. Dans le cas d'une réalisation de prestation en l'absence du client ou de l'un de ses représentants, le document est reconnu et accepté par le client sans signature. Il relève de la responsabilité du client d'exiger

dans un délai de 48 heures l'envoi des bons relatifs à cette prestation. BGO ne saurait être tenu pour responsable de la perte d'un bulletin transmis à un client, un de ses employés, sous-traitants, ou tout autre représentant. BGO se met en revanche à la disposition du client pour lui renvoyer une copie du bon en cas de besoin.

Pour plus de détails, merci de consulter nos conditions générales de livraison pour le béton sur notre site internet aux pages 16 et 17 de notre liste de prix.

Force majeure

La responsabilité de BGO ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur et imprévisible.

Droit applicable et for

Les présentes CGV sont régies par le droit suisse. Le for judiciaire est établi à Lausanne, Suisse. Les jugements en cas de litige sont de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires.

Par sa signature, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepte les présentes conditions générales de vente, pour toutes prestations confiées à BGO SA.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LIVRAISON POUR LE BÉTON 1/2



Toutes les commandes de livraison de béton sont exécutées conformément aux conditions générales ci-après. Par la commande, le client accepte les conditions de livraison. Des conditions divergentes sont valables uniquement si la centrale à béton les a confirmées par écrit.

Les normes en vigueur sur lesquelles se base la commande sont déterminantes pour les propriétés du béton frais, ainsi que pour la qualité du béton durci et des contrôles. Les livraisons de béton s'effectuent conformément à la norme SIA 262. Sont applicables pour les essais du béton frais et du béton durci les normes d'essais récapitulées dans les normes SIA 262/1 et SN EN 206.

1. Prix courants et offres

Les prix de base des prix courants imprimés sont valables, sous réserve de conventions spéciales, exclusivement pour les entreprises de construction. Les prix et les conditions cités restent valables jusqu'à révocation ou jusqu'à publication de nouveaux prix courants ayant une validité générale.

Ils n'acquièrent la force obligatoire qu'avec l'acceptation d'une commande qui nous est passée sur la base de ces prix courants. La validité d'offres particulières est limitée à l'année en cours, sous réserve de conventions spéciales.

Tous les prix s'entendent pour livraison départ centrale à béton, sans TVA. Les prix au m³ se réfèrent au m³ de béton mis en place.

En outre, les prix sont valables pour des achats et des livraisons pendant les heures d'ouverture de la centrale à béton. Des livraisons en dehors de ces heures ne sont exécutées que selon entente préalable et moyennant des suppléments adéquats. Au cas où l'on convient d'une livraison franco chantier, le prix de transport convenu est valable pour le parcours d'acheminement le plus court, praticable sans problème, et pour la prise en charge immédiate du béton par le client. Un temps d'attente supplémentaire pour le véhicule et le personnel peut être facturé en sus.

Pendant les mois d'hiver, du 1er décembre à fin février, un supplément peut être porté en compte. Dans les régions avec des conditions climatiques extrêmes, par exemple les régions de montagne, une autre période peut être déterminée.

2. Passation et acceptation de la commande

Les commandes doivent être effectuées la veille jusqu'à 16.00 heures au plus tard. Les commandes antérieures ont la priorité pour la livraison. Lors de la commande, la centrale à béton a besoin d'indications précises et spécifiques concernant la sorte de béton (selon norme déterminante SN EN 206), la quantité de béton, le mode de mise en place et la consistance désirée ainsi que du début et du programme des livraisons. Les commandes et les livraisons échelonnées sont toujours acceptées conformément aux possibilités de livraison dans chaque cas.

Si lors de la commande, un béton à performances spécifiées est exigé, conformément à SIA 262, il faut indiquer les propriétés selon

SN EN 206 ou la sorte de béton selon CAN.

Si le client exige, conformément à SIA 262, du béton à composition prescrite, des analyses détaillées relatives à la faisabilité s'avèrent indispensables entre planificateur, client et centrale à béton. Concernant le béton à composition prescrite, la centrale à béton garantit exclusivement la composition correcte du mélange de béton dans le cadre des tolérances définies par la SN EN 206.

Pour la compétence relative à des modifications, il faut prévoir des instructions précises. Au cas où des essais préalables s'avèrent nécessaires pour la fabrication d'un béton, les coûts sont, après entente préalable, à la charge de l'acheteur.

3. Adjuvants et ajouts

L'adjonction d'adjuvants au béton, concernant le choix du produit et son dosage, est l'affaire de la centrale à béton. Si l'acheteur exige des produits et/ou des dosages déterminés, seul le respect du mélange demandé est garanti. Dans ce cas, toute responsabilité pour l'effet escompté de ces additifs, de même que le risque de conséquences dommageables pour le comportement du béton, sont rejetés. Dans ces circonstances, la centrale à béton est en droit de porter en compte une majoration pour frais supplémentaires.

Lors de commandes de béton selon des performances particulières, conformément à SIA 262, toute garantie relative aux propriétés du béton s'éteint automatiquement si l'acheteur prescrit l'utilisation d'un adjuvant ou d'une matière première déterminés.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LIVRAISON POUR LE BÉTON 2/2

4. Livraison

Les indications relatives au moment de livraison se comprennent toujours, compte tenu d'une exploitation éventuelle aux heures de pointe, avec une tolérance d'une demi-heure. Si un retard plus important est inévitable par suite de raisons imprévisibles, telles que panne de courant, manque d'eau, défectuosité de machine, livraison non effectuée ou cas de force majeure, l'acheteur doit en être informé immédiatement, (avec la possibilité de se faire livrer) en offrant éventuellement la possibilité d'une livraison par d'autres centrales à béton. Toutefois, aucune responsabilité ne peut être assumée pour un temps d'attente éventuel ou d'autres dommages directs ou indirects. Le client est tenu de signaler immédiatement à la centrale à béton d'éventuels retards dans la réception des matériaux. S'il néglige de le faire, il est responsable de la détérioration des matériaux qui en résulte et d'autres conséquences de la demeure.

5. Garantie

La centrale à béton garantit la livraison de la quantité et de la qualité conformes à la commande.

Sont déterminants pour la justification de la qualité du béton, les essais du béton selon SIA 262/1 et SN EN 206 et avec les éprouvettes préparées par la centrale à béton ou en présence d'un représentant de cette dernière. L'uniformité de couleur du béton livré ne peut être garantie que sur la base d'une convention écrite y relative.

En vertu de cette garantie, la centrale à béton s'engage, une réclamation en temps utile et objectivement fondée étant présumée,

à remplacer gratuitement le béton faisant l'objet d'une contestation ou, si le matériau est utilisable dans certaines limites, à accorder une réduction de prix adéquate.

Est aussi assumée dans ce contexte la responsabilité pour des dommages causés aux ouvrages construits avec le béton livré, à la condition que ces dommages doivent être attribués de manière probante à la qualité déficiente du béton, et qu'en plus, l'acheteur encoure la responsabilité pour les dommages subis. Pour d'autres dommages directs ou indirects, toute responsabilité est exclue.

6. Réclamation pour défauts

Il incombe à l'acheteur de contrôler, lors de la livraison du béton, si :

- a) l'indication sur le bulletin de livraison correspond à sa commande
- b) la livraison présente des défauts apparents lors de livraison franco chantier. Est valable comme délivrance la remise sur le site de construction, et lors de livraison départ usine, le chargement du béton sur le camion. Afin que la centrale à béton puisse vérifier le bien-fondé d'éventuelles réclamations, ces dernières doivent être déposées autant que possible avant la mise en place du béton dans le coffrage. Les défauts qui ne peuvent pas être constatés lors de la livraison, doivent faire l'objet d'une réclamation, immédiatement après avoir été découverts. Si le client a des doutes quant à la qualité du béton livré et qu'un éclaircissement immédiat n'est pas possible, il est tenu de prélever une éprouvette.

La centrale à béton doit être invitée d'emblée à assister au prélèvement de l'éprouvette. Le résultat de cet essai n'est reconnu par la

centrale à béton que si on a procédé au prélèvement de l'éprouvette immédiatement après la livraison et conformément aux prescriptions de la norme SN EN 206, et que l'éprouvette a été envoyée à un office de contrôle reconnu pour appréciation. Si le test démontre que la réclamation est fondée, la centrale à béton se charge des coûts de l'essai. Sinon, ils doivent être supportés par le client.

7. Conditions de paiement

Sont valables pour le paiement des livraisons facturées et des frais accessoires, tels que temps d'attente, supplément d'hiver, etc., sous réserve d'autres conventions écrites, les conditions de paiement indiquées dans le prix courant. Toutes les livraisons sur le même chantier sont considérées comme livraisons successives, indépendamment de la durée ou des interruptions dans les achats.

La centrale à béton se réserve la possibilité de facturation partielle. Des réclamations concernant une livraison n'autorisent pas l'acheteur à surseoir au règlement de factures échues relatives aux autres livraisons. Après expiration du délai de paiement, la centrale à béton se réserve l'inscription du droit de gage des artisans de la construction.

8. Lieu d'exécution et for judiciaire

Le lieu d'exécution et le for judiciaire sont, également lors de livraison franco chantier, le domicile légal de la centrale à béton. Les jugements en cas de litige sont de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires.

Vufflens-la-Ville, février 2025

Le Team

Direction

Styves Burnet

☎ +41 21 869 06 60

📱 +41 79 459 87 38

✉ sburnet@bgosa.ch

Administration

Céline Félix

☎ +41 21 869 06 60

Tamara Bocion

✉ admin@bgosa.ch

Comptabilité

Sandra Ramel

☎ +41 21 869 06 66

✉ compta@bgosa.ch

Conseils techniques clients

Marcos Damasio

☎ +41 21 869 06 60

📱 +41 79 375 36 96

✉ mdamasio@bgosa.ch

Fabrication et commande de béton

Commande

☎ +41 21 869 06 61

Correspondance

BGO SA

📍 Route de la Venoge 11
1302 Vufflens-la-Ville

☎ +41 21 869 06 60

✉ admin@bgosa.ch

Horaires 2024

Fermeture annuelle du jeudi 18 décembre 2025 à 16h00 au mardi 06 janvier 2026 à 7h30

Périodes	Production béton	Réception commandes	Administration bureaux
Janvier à Mars	7h30-11h45 / 12h45-16h00	7h00-12h00 / 13h00-16h30	7h30-12h00 / 13h00-16h30
Avril	7h00-11h45 / 12h45-16h15		
Mai à Septembre	6h30-11h45 / 12h45-16h15		
Octobre	7h00-11h45 / 12h45-16h15		
Novembre - Décembre	7h30-11h45 / 12h45-16h00		

Aide à la commande des bétons par téléphone

Merci de remplir les cases avant de téléphoner aux commandes: 021 869 06 61	
Date Bétonnage:	Mur / radier / fondation / dalle / escalier / bordure
Client:	Pente → Consistance ? F1 F2 F3 F4 F5 F6 SF
N° de chantier:	Béton: Sorte A / B / C / D / E / F / G / I
Adresse:	Dmax: 0/8 0/16 0/32
Ville:	Mise en place: Pompe Grue Autre:
Tél. responsable:	Classe de résistance:
Recette:	Classe d'exposition:
Quantité en m³:	Antigel, retardataire:
Heure sur chantier:	Ecart entre les camions:
Malaxeurs / basculants	Pompe à béton: Visite?
<p>En cas de doute ou pour un conseil: Marcos Damasio au 021 869 06 63 ou au 079 375 36 96</p>	

Bulletin de commande centrale

CLIENT:		Quantité en m³:		
N° et nom chantier:		Plaque véhicule:		
Adresse chantier:		Type véhicule:		
Non normé	Ciment (kg/m³)	Granulométrie	Ajouts / additions	
<input type="radio"/> Béton	<input type="radio"/> 150	Mortier	<input type="radio"/> 0/4	Retarderh
<input type="radio"/> BGO Eco-Circulaire *	<input type="radio"/> 200		<input type="radio"/> 0/8	
<input type="radio"/> Mortier	<input type="radio"/> 250	Béton	<input type="radio"/> 0/16	<input type="radio"/> Antigel 1%
<input type="radio"/> Caverneux	<input type="radio"/> 300		<input type="radio"/> 0/22 *	<input type="radio"/> Plastifiant 0.5%
<input type="radio"/> Gunite sèche	<input type="radio"/> 325		<input type="radio"/> 0/32	<input type="radio"/> Fibres
<input type="radio"/> Malaxeurs/basculants	<input type="radio"/> 350	Caverneux	<input type="radio"/> 4/8	Consistance / plasticité
	<input type="radio"/> 375		<input type="radio"/> 8/16	<input type="radio"/> Bordures
	<input type="radio"/> 400		<input type="radio"/> 16/32	<input type="radio"/> Sec
	<input type="radio"/> Autre		<input type="radio"/> Autre	<input type="radio"/> Plastique
* Eco-circulaire = appellation BGO pour béton recyclé				<input type="radio"/> Mouillé
Remarques / demandes particulières:				
Date:		Nom et Prénom:		Signature:

